



La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

- Christian BASSET** - L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
- Abderrahim EL MOUAHID**
- S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Enseignement
Professionnel, élu à la CAPA des PLP
- Sylvie BERGEON** - LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC
Elue à la CAPA des PLP
- Catherine AMBEAU** - S.E.P. Victor Louis à TALENCE

N°1

8 septembre 2011



Bonne rentrée et Bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année scolaire 2011/2012, même si elle ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices : postes supprimés, budgets comprimés, enseignants méprisés, salaires gelés,...

Comme les années passées, nous serons à votre disposition pour tous problèmes ou toutes informations. N'hésitez pas à nous contacter. Merci aux entrants dans l'académie de nous communiquer leurs adresse postale et numéros de téléphone s'ils ont été modifiés.

Pour ce qui est de l'année syndicale, elle démarre vite et fort. Dès ce mois de septembre, nous vous appelons à l'action

**Pour la défense des services publics
l'UNSA Aquitaine organise une réunion publique
Jeudi 15 septembre à 18 heures
Université Michel Montaigne : Bordeaux 3
Pessac**

>> Voir <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article433>

**Pour la défense et la promotion du service public et laïque d'Education.
Tous en grève le mardi 27 septembre
avec participation aux manifestations intersyndicales
qui seront organisées dans les départements
par l'UNSA Education, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT.**

>> Voir <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3579>

Rappel : Inscriptions aux concours internes CAPES, CAPLP, CAPEPS, CPE

Les inscriptions aux concours internes ouvrent le 15 septembre :

du jeudi 15 septembre à 12 h au jeudi 27 octobre à 17 h.

Elles s'effectuent sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Postes aux concours

La répartition des postes aux concours PLP pour 2012 est connue. La comparaison par rapport à l'année passée fait apparaître une baisse globale de 37 postes (+14 pour l'externe et -51 pour l'interne). A noter que le concours interne n'est pas ouvert pour aucune des disciplines du tertiaire, ce qui est scandaleux particulièrement en vente, discipline

pour laquelle les besoins sont énormes et qui compte le plus grand nombre de contractuels de toutes les disciplines de l'enseignement professionnel.

Pour le détail de la répartition des postes par discipline, voir <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3580>

Stagiaires

La rentrée des stagiaires PLP s'est effectuée le lundi 29 août à 9 h 30 au Lycée Victor Louis à Talence.

Le SE-UNSA était présent pour les accueillir lors de ce moment important de l'entrée dans le métier. Ils seront 70 stagiaires PLP dans notre académie lors de cette année scolaire 2011/2012 dont 12 en lettres-histoire, 6 en lettres-anglais, 15 en math-sciences, 13 en vente, etc... qui effectueront un service de 18 heures avec en plus les jeudis consacrés à la formation. Un temps plein devant les élèves sur trois jours et demi de la semaine sans formation préalable, ce sont des conditions d'entrée dans le métier inacceptables.

Si vous êtes tuteur d'un stagiaire ou si vous avez un stagiaire dans votre établissement, n'hésitez pas à le diriger vers le SE-UNSA. L'année scolaire passée, plus de 40 % des stagiaires PLP de l'académie de Bordeaux ont adhéré au SE-UNSA.

Questions de rentrée

Réponses aux questions qui reviennent le plus souvent à chaque rentrée.

- Est-ce que je peux refuser les Heures Sup ?

On ne peut vous imposer qu'une seule HSA. Toutes les autres peuvent donc être refusées.

- Qui est concerné par la prime "d'entrée dans le métier" ?

Cette prime est attribuée aux collègues à l'occasion de leur première titularisation (Décret n°2008-926 du 12 septembre 2008). Son montant est de 1 500 euros, versé en deux fois.

- Qui touche la prime de 500 euros pour 3 heures sup ?

Pour toucher la prime, il faut effectuer 3 HSA et la totalité de son service dans l'enseignement secondaire. Si vous avez 2 HSA+1 HSE ou si vous effectuez des heures en BTS par exemple, vous n'y aurez pas droit (Décret n°20 08-927 du 12 septembre 2008).

- Quelle décharge de service si j'enseigne sur deux établissements ?

Un PLP affecté sur deux établissements dans deux communes différentes bénéficie d'une heure de décharge de service ou d'une HSA supplémentaire s'il effectue 18 heures d'enseignement ou plus (Décret n°2000-753 du 1^{er} août 2000, article 1^{er}, portant modification du statut particulier des PLP).

Elections professionnelles : Faut qu'ça change !

Quand ? Du 13 au 20 octobre prochain.

Comment ? Pour la première fois, le vote sera électronique, les scrutins se dérouleront exclusivement par Internet. Nous PLP aurons à émettre quatre votes : deux pour élire nos représentants aux Commissions Administratives Paritaires Académique et Nationale ; mais aussi pour la première fois, il nous faudra élire avec tous les autres personnels de l'Education Nationale les délégués siégeant dans les Comités Techniques Académique et Ministériel.

Ces élections placées sous le signe de la nouveauté sont capitales pour la désignation de vos représentants et la représentativité des syndicats.

Alors, en octobre, un seul geste utile : je clique pour les listes UNSA et SE-UNSA !

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>